

## Compte rendu conseil municipal du 14 avril 2021

Le maire a ouvert la séance, en présence de tous les conseillers et de trois des membres nommés du CCAS, par la présentation du budget du CCAS ouvert seulement en fonctionnement. Le montant en est maintenu à 3000 € par une dotation municipale de 1055,11€.

Le budget a été voté à l'unanimité.

Pour le budget communal 2021, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 296 451 €. Cette somme inclut notamment les 80 000€ transférés à la section d'investissement pour en équilibrer les comptes.

Parmi les autres lignes de dépense de fonctionnement, l'entretien des terrains a été porté de 3 000 à 8 000 € afin de rétribuer un prestataire extérieur pour faire face, notamment, au surcroît de travail généré par la station d'épuration et le cimetière ce qui maintiendra donc la capacité d'intervention du cantonnier sur tout le territoire communal.

Les subventions à verser aux associations à partir d'une somme de 4 000 € seront réparties comme suit : les associations de parents d'élèves des écoles environnantes recevront 100 € par élève Méallétois inscrits, 250 € aux anciens combattants, 320 € aux Amis de l'église, 700 € au club Saint-Georges, 700 € aux Chemins d'antan, 700 € au Comité des fêtes, 300 € à l'ACCA et 100 € à l'ADPC 15. Le conseil a validé à l'unanimité la proposition du maire de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La section d'investissement s'équilibre à 471 129€. Sans surprise, c'est la construction de l'assainissement collectif (coût prévisionnel total TTC 336 003€) qui en est la cause principale. Cependant la part restant définitivement à charge de la commune sera minime. Toutefois, le maire a insisté sur l'immobilisation temporaire des fonds municipaux du fait du délai de versement des subventions qui, bien que notifiées, tardent toujours un peu voire beaucoup à tomber dans l'escarcelle communale.

Pour faire face aux échéances imminentes le maire propose la souscription d'un prêt à court terme au Crédit Agricole pour un montant maximal de 100 000€ au taux de 0,25 %. La proposition de souscription du prêt à court terme mentionné ci-dessus a été approuvée par le conseil. Qu'il s'agisse de la reprise des tombes en déshérence dans le vieux cimetière, du gîte ou des gros travaux sur les voies communales, ces projets ne seront lancés que lorsque les finances le permettront. Soumis au vote de l'assemblée, le budget a été adopté avec 8 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

En prévision de la disparition du tarif réglementé de l'énergie, le syndicat d'énergie du Cantal propose aux communes membres d'adhérer à un groupement d'achat. Le vote a été favorable et unanime.

Le poste d'agent administratif, occupé depuis 6 ans en CDD par Chantal Chavaroche, doit donc être transformé en CDI. Lors du conseil précédent, cette transformation en CDI avait été refusée par le conseil. Cette décision paraissant contraire au droit du travail, le maire a donc présenté une seconde fois la proposition au conseil qui a décidé de transformer ce poste en CDI à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Déjà interpellé à plusieurs reprises à propos de la présence de dépôts sauvages et de déchets constatés le long de chemins de randonnée, le maire a lu en séance une lettre à ce sujet. Le maire a annoncé dans un premier temps la publication par voie de presse d'un avis aux contrevenants ayant valeur de mise en garde.